

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 11 mars 2014 à 20h30 au lieu ordinaire des séances, Le Centre des loisirs, sous la présidence du maire Eric Blanchard sont présents les conseillers(ère) suivants :

Mesdames Christine Ouellet, Christiane Veilleux

Messieurs Jérôme Caron, Francis April, Denis Roy, Luc Veilleux

Line Caron, dg/sec-très. est aussi présente.

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

2014-039 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et il est résolu d'adopter l'ordre du jour et il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ

PROCES-VERBAUX

ATTENDU QUE les procès-verbaux reflètent les délibérations du conseil;

2014-040 Il est proposé par le conseiller Denis Roy et il est résolu d'adopter les procès-verbaux des séances tenues les 11 et 13 février 2014

ADOPTÉ

2014-041 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et il est résolu d'autoriser le maire et la dg/ très. à payer les comptes totalisant 98 986.52 \$.

ADOPTÉ

Je, Line Caron, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les charges ci-haut mentionnées.

Fait suite la lecture de la correspondance.

DÉNEIGEMENT

2014-042 Pour souligner la fin de la saison hivernale, un groupe organise un souper et soirée.

Souper des déneigeurs

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu d'autoriser la participation des employés en déneigement à la rencontre de fin de saison qui aura lieu à St-Antonin le 17 mai 2014. Le coût de l'activité est de 20\$ par personne. (nombre : 7)

ADOPTÉ

MISE-À-PIED

2014-043 **ATTENDU QUE** la saison hivernale va prendre fin dans les prochaines semaines;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité de Saint-Clément entérine :

La mise-à-pied saisonnière de monsieur Patrick Pelletier, opérateur en date du 29 mars 2014.

ADOPTÉ

2014-044 AUTORISATION CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection et de l'activité agricole de monsieur Antony Roy-Santerre;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la demande fait partie des îlots déstructurés de la municipalité dans le cadre de l'article 59 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et résolu que la municipalité de Saint-Clément appui la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une partie du lot-16, rang 8, canton Denonville.

ADOPTÉ

2014-045 INDEXATION DES SALAIRES

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et unanimement résolu d'indexer la rémunération des employés & élus de 2% pour l'exercice financier 2014, (Sauf la conciergerie CLSC, Comptoir postal, Jeannot Tremblay, Aubin St-Pierre, Patrick Pelletier) La directrice à 5% et de passer à 35h le temps hebdomadaire de la secrétaire administrative.

ADOPTÉ

ESCOMPTE SUR TAXES

2014-046 Il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité de Saint-Clément accorde un escompte de 2% aux contribuables qui s'acquittent au complet de leur compte de taxes dans les 30 jours de la réception du compte soit au 31 mars 2014.

ADOPTÉ

2014-047 REQUETE POUR TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale devant être présentée par Christian ROY et Diane ROUSSEAU, domiciliés et résidants au 19, rue Principale Ouest, Saint-Clément (Québec), G0L 2N0 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris connaissance de l'objet de la requête et particulièrement de l'ajout aux titres des requérants d'une PARTIE du lot VINGT-TROIS B, Rang 7 (Ptie 23B, Rang VII) du cadastre officiel du canton de Denonville, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Christine Ouellet

ET résolu

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Clément, en sa qualité de propriétaire du lot voisin, étant la rue Principale Ouest, n'a aucune objection à ce que Christian ROY et Diane ROUSSEAU se fassent déclarer propriétaires par prescription décennale de l'immeuble décrit dans la conclusion de la requête.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Clément acquiesce à la présentation de la requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale, conformément au paragraphe 1^o de l'article 806 du *Code de procédure civile*.

ADOPTÉ

2014-048 APPUI À ST-ELOI COURS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec doivent tenir des élections à tous les quatre ans;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec doivent faire suivre aux nouveaux élus, dans les six premiers mois de leur mandat le cours obligatoire sur le comportement éthique en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE le cours sur le comportement éthique est seulement donné par la FQM au montant d'environ 215\$ + taxes;

ATTENDU QUE les municipalités doivent payer les frais de déplacement;

ATTENDU QU'une année d'élection est très coûteuse pour une municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Clément appuie la Municipalité de Saint-Éloi afin

de demander au gouvernement de défrayer au complet, pendant les années d'élections, le tarif concernant le cours sur le comportement éthique;

QUE cette résolution soit transmise à votre Député Provincial, à votre Député Fédéral, à votre MRC, à la FQM, à l'ADMQ et au MAMROT pour appui.

ADOPTÉ

RÉNOVATION AU CENTRE DES LOISIRS

Les travaux s'effectuent selon l'échéancier. Modifications : escalier intérieur et les trois ext.

PROJET ADOUCISSEUR

L'ouverture des soumissions pour l'achat d'un adoucisseur aura lieu le 25 mars 2014 à 15h au bureau municipal. Les conseillers Luc Veilleux et Francis April seront présents.

Une rencontre aura lieu avec les responsables du club des Rouleux.

2014-049

DONS

IL est proposé par le conseiller Jérôme Caron et résolu que la municipalité offre à titre gratuit la salle pour le dîner organisé pour Développement et Paix, dimanche le 6 avril 2014 à 11h.

ADOPTÉ

RAPPORT DES COMITÉS

Tous les élus font rapport des différentes rencontres tenues durant le mois de février 2014.

MFR du KRTB, Loisirs, développement, corporation touristique, MRC, MTQ, MADA.

2014-050

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu de lever la séance à 21h40.

ADOPTÉ

Eric Blanchard, maire

Line Caron, dg/sec-très.